

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 31/05/2022

Président de séance, le Maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Absents excusés et représentés :

Mme BAUER Carine qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, M. REYMUND Antoine qui donne pouvoir à Mme NIESS Laetitia, M. WALTER Willy qui donne pouvoir à Mme ROHFRITSCH Anne-Marie

Le compte-rendu de la réunion du 26 avril 2022 a été validé à l'unanimité.

L'ordre du jour est rappelé par Monsieur le Maire, Jean-Claude Lasthaus.

Début de séance :

I INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme

- ❖ Pas de dossier déposé
- ❖ 28/04 Commission permanente du SDEA
- ❖ 02/05 Rencontre avec l'avocat suite au second recours d'un habitant
- ❖ 02/05 Commission locale d'assainissement
- ❖ 03/05 Réunion avec le centre de gestion pour la prise en compte des risques psychosociaux pour le personnel
Groupe de travail ZFE
- ❖ 04/05 Réunion de chantier mairie
- ❖ 06/05 Réunion au trèfle concernant le périscolaire – problème de liste d'attente pour les 1ères années de maternelle – L'agrandissement du périscolaire en 2024 devrait endiguer le problème
- ❖ 07/05 Réunion des Vice-Présidents de la comcom
- ❖ 12/05 Conseil communautaire
- ❖ 13/05 Rencontre d'une personne pour le poste d'ATSEM suite à un futur départ en retraite
- ❖ 17/05 Rencontre avec une société experte en entretien des ventilations et hottes
Rencontre Crédit mutuel immobilier + un habitant de Berstett pour la vente de parcelles
- ❖ 19/05 Conseil d'administration du SDEA
- ❖ 23/05 Rencontre DNA + adjoints
- ❖ 25/05 Rencontre Entreprise Wehrung pour travaux supplémentaires à la mairie
Appartement de Gimbrett

II DELIBERATIONS

1. SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Dans le cadre de la gestion matérielle et financière de l'organisation du 50ème anniversaire des quatre villages associés de Berstett, la commune de Berstett s'engage à soutenir financièrement l'association ABA qui est chargée de cette gestion.

L'aide de la collectivité à la réalisation des actions retenues s'élève au total à la somme de 30 000 euros. Cette somme sera créditée en deux versements de 10 000 €, et le solde en fonction de l'avancement du projet, sur le compte de l'association

Voté à l'unanimité.

2. DELIBERATION ACTUALISANT LES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er}/01/2023 :

Enseignes : <12m² = 16,70 € le m²/an - entre 12m² et 50m² = 33,40 € le m² /an - >50m² = 66,80 € le m²/an

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes : <50m² = 16,70 € le m²/an - >50m² = 33,40 € le m²/an

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (numériques) : <50m² = 50,10 € le m²/an - >50m² = 100,20 € le m²/an

Voté à l'unanimité.

3. SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec un propriétaire du Langbruch permettant de trouver un compromis et de mettre un terme définitif au litige qui oppose celui-ci à la commune.

Voté à l'unanimité

4. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le maire à signer une convention avec le centre de gestion pour l'accompagnement à la mise en œuvre du RIFSEEP, nouvel outil indemnitaire qui a pour vocation de se substituer à l'ensemble des primes et indemnités constituant le régime indemnitaire actuel des agents territoriaux.

Voté à l'unanimité.

5. AVENANT N°1 AU MARCHE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE APPARTEMENT DE GIMBRETT LOT N°5 FLUIDES

Marché initial à 27 009,31 € HT, le nouveau montant de marché s'élève désormais à 40 059,17 € HT. Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise Wehrung ainsi que tout document nécessaire à l'accomplissement de cette délibération.

Voté à l'unanimité.

6. SCISSION DE L'ACTIF DU BATIMENT DE LA MAIRIE APPARTEMENT DE GIMBRETT ET DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Vu la double destination du bâtiment communal sis 8 rue de Kienheim à Gimbrett, l'une comme mairie et l'autre comme appartement. Il est nécessaire de scinder l'actif du bâtiment de la mairie-appartement de Gimbrett (soit 187 076 €) en deux parties soit :

- La partie mairie au compte 21311 sous numéro d'inventaire BAT 1 à hauteur de 79% de la surface totale soit un montant de 147 790 €
- La partie appartement au compte 21321 sous numéro d'inventaire BAT 49 à hauteur de 21% de la surface totale soit un montant de 39 286 €

Les factures des travaux de rénovation énergétique actuellement en cours seront également scindées selon cette même répartition ou au réel si la facturation ne concerne que l'une ou l'autre partie.

Voté à l'unanimité.

DIVERS

Un tour de table permet à chaque élu de s'exprimer :

Point sur la fête du 50^{ème} anniversaire

- ✓ Pierre LUX indique qu'il est nécessaire de démonter le caoutchouc de la niveleuse. Il y a également un trou dans la chaussée rue des Roses et un lampadaire qui ne fonctionne pas rue des Peupliers.
Vers Gimbrett, au calvaire un banc est à changer
Piste cyclable : il faudrait faucher l'herbe (idem Freddy Bohr)
- ✓ Anne-Marie ROHFRITSCH soulève le problème d'entretien des cimetières, il serait nécessaire de communiquer à nouveau sur l'interdiction des traitements à partir du 1^{er} juillet et sur la nécessaire implication des concessionnaires de tombes. Un affichage au niveau des cimetières serait efficace.
- ✓ Matthieu MARTINI demande si un chiffrage est réalisé sur le nombre de voitures qui passent sur l'axe Brumath/Molsheim depuis la mise en circulation du COS.
Le maire répond qu'il faut poser la question à la CeA qui est compétente.
- ✓ Steve DIEMER demande si le projet de la piste cyclable entre Gimbrett et Rumersheim avance. (Pas pour l'instant)

Fin de séance : 22h30

Secrétaire de séance : Freddy BOHR